

OBLIGATION DE DECLARATION EN QUALITE D'EDUCATEUR SPORTIF  
PAR LES CONSEILLERS TECHNIQUES SPORTIFS (CTS)

FAQ MISE A JOUR LE 2 AVRIL

**Je suis CTS mais je ne suis pas directement en situation d'éducateur sportif. Dois-je procéder à la déclaration ?**

D'une manière générale, tous les CTS peuvent être amenés à encadrer une activité sportive. Aussi, le ministère des sports demande à ce que l'ensemble des CTS procède à cette déclaration.

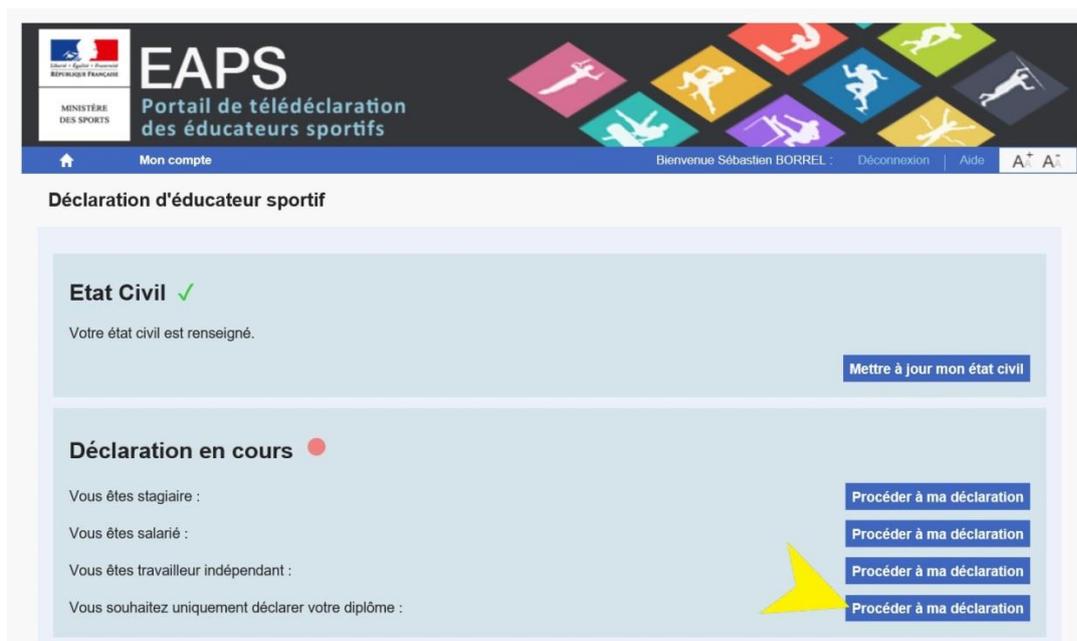
**La réglementation prévoit que le ministère des sports peut procéder à cette déclaration en lieu et place des éducateurs sportifs ayant la qualité de fonctionnaire. Quand est-il pour les CTS ?**

Il a été décidé, pour des raisons pratiques, que chaque CTS devait procéder à sa propre déclaration.

La déclaration s'effectue au moyen de la télé-procédure accessible depuis cette adresse : <https://eaps.sports.gouv.fr>

**En qualité de CTS, quel statut dois-je choisir dans la liste proposée ?**

Pour les CTS fonctionnaires, il convient de choisir « Vous souhaitez uniquement déclarer votre diplôme »



**EAPS**  
Portail de télédéclaration  
des éducateurs sportifs

MINISTÈRE DES SPORTS

Mon compte

Bienvenue Sébastien BORREL : Déconnexion | Aide | A+ A-

**Déclaration d'éducateur sportif**

**Etat Civil** ✓  
Votre état civil est renseigné.  
Mettre à jour mon état civil

**Déclaration en cours** ●

Vous êtes stagiaire : Procéder à ma déclaration

Vous êtes salarié : Procéder à ma déclaration

Vous êtes travailleur indépendant : Procéder à ma déclaration

Vous souhaitez uniquement déclarer votre diplôme : Procéder à ma déclaration

Pour les CTS non fonctionnaires (contractuels), il convient de sélectionner « Vous êtes salarié »

## Dans la rubrique « Qualification » que dois-je renseigner ?

Sélection de la qualification pour les CTS fonctionnaires :

Choisir « fonctionnaire » dans le menu déroulant, puis « CTS » dans le menu déroulant de l'intitulé.

Pour la date d'obtention (facultative) il faut saisir la date de l'arrêté de nomination.

Mon compte | Bienvenue Sébastien BORREL : | Déconnexion | Aide | A+ A-

### Déclaration d'éducateur sportif

**Qualification 1** [?] [X]

Titulaire d'une qualification française      Bénéficiaire d'une :       Équivalence de diplôme (qualifications étrangères)       Autorisation d'exercice (CNEAPS)

**Diplômes, titres à finalité professionnelle, certificats de qualification professionnelle**

Nom de la qualification\* : Fonctionnaire

Intitulé\* : CTS

N° du diplôme, titre ou certificat : [ ]

Date d'obtention : 15/12/2006 [ ]      Date d'entrée en fonctions dans la fédération

Lieu d'obtention : [ ]

[ Ajouter une qualification ]

\*=champs obligatoires      [ Retour vers ma déclaration ]      [ Enregistrer et passer à l'écran suivant ]

Sélection de la qualification pour les CTS non fonctionnaires :

1) Choisir la qualification dont vous êtes détenteur.

Déclaration d'éducateur sportif

Statut : Salarié

Qualifications ●      Établissements ●

**Qualification 1** [?] [X]

Titulaire d'une qualification française      Bénéficiaire d'une :       Équivalence de diplôme (qualifications étrangères)       Autorisation d'exercice (CNEAPS)

**Diplômes, titres à finalité professionnelle, certificats de qualification professionnelle**

Nom de la qualification\* : BEES 1

Intitulé\* : SKI ALPIN

N° du diplôme, titre ou certificat : [ ]

Date d'obtention : [ ]      Lieu d'obtention : [ ]

[ Retour vers ma déclaration ]      [ Enregistrer et passer à l'écran suivant ]

\*=champs obligatoires

- 2) Mentionner, soit la fédération soit le comité régional auprès duquel vous exercer vos missions en qualité d'établissement dans la page suivante.

Attention, il faut se munir du numéro SIRET de la structure à déclarer.

**Situations particulières :**

CTS en situation de cumul d'activités

Pour les CTS en situation de cumul d'activité, la déclaration doit être faite impérativement en qualité de :

- soit salarié (cocher « Vous êtes salarié »),
- soit travailleur indépendant (cocher « travailleur indépendant »),

et poursuivre la déclaration en mentionnant les diplômes y afférant.

CTS (non fonctionnaires) avec qualifications étrangères

Pour les entraîneurs disposant de qualifications étrangères sous contrat de préparation olympique ou de haut niveau, cocher la case « Equivalence de diplôme étranger » puis le diplôme obtenu en équivalence (extra-communautaires) ou le diplôme sur la base de laquelle la reconnaissance des qualifications a été obtenue (communautaires) via ARQUEDI.

CTS Professeurs d'EPS

Pour les professeurs d'EPS en position de détachement, la démarche à conduire est identique à celle mentionnée pour un CTS fonctionnaire : choisir « fonctionnaire » puis « CTS ».

**Dans la rubrique « justificatifs », il est impératif de joindre :**

- Une photo d'identité aux normes « PASSEPORT – CNI » ;
- La copie de la pièce d'identité « CNI – PASSEPORT » (Recto/Verso pour la CNI) ;
- La copie de l'arrêté de nomination et/ou du diplôme.

Si vous ne disposez pas de l'une de pièces justificatives compte tenu du contexte, vous pouvez cocher la case « envoi par courrier postal », puis enregistrer, puis « transmettre votre déclaration ». La transmission de cette pièce justificative devra se faire, par voie postale, à la DDCS du département de principal exercice.

The screenshot shows the 'Déclaration d'éducateur sportif' page on the EAPS portal. The header includes the French flag, 'EAPS', 'Ministère des Sports', and 'Portail de télédéclaration des éducateurs sportifs'. A navigation bar shows 'Mon compte', 'Bienvenue Sébastien BORREL', 'Déconnexion', and 'Aide'. The main section is titled 'Justificatifs' and 'Chargement des pièces justificatives'. It contains instructions on file formats and sizes, and a note about mailing documents. Below are four rows for document uploads: 'Photo d'identité', 'Carte d'identité', 'Certificat médical', and 'Copie du diplôme : Fonctionnaire | CTS'. Each row has a 'Parcourir...' button, a 'Fichier actuel' field, and an 'Envoi par courrier postal' checkbox. A yellow arrow points to the 'Envoi par courrier postal' checkbox for the 'Certificat médical' row, which is checked. At the bottom are 'Retour vers ma déclaration' and 'Enregistrer' buttons.

Document	Parcourir...	Fichier actuel	Envoi par courrier postal
Photo d'identité <i>Votre photographie d'identité doit être en couleurs et conforme aux normes définies par le ministère de l'intérieur.</i>	Parcourir...	Aucun	<input type="checkbox"/>
Carte d'identité <i>Recto-verso, en cours de validité.</i>	Parcourir...	Aucun	<input type="checkbox"/>
Certificat médical <i>De non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives concernées.</i>	Parcourir...	Aucun	<input checked="" type="checkbox"/>
Copie du diplôme : Fonctionnaire   CTS	Parcourir...	Aucun	<input type="checkbox"/>

Pour information, l'instruction a été donnée aux services (DDCS) d'instruire, à ce stade, les demandes sans le certificat médical, Ce certificat devra être transmis par les CTS dès que possible en fonction de l'évolution de la crise sanitaire que nous traversons actuellement.

Ainsi, la télé-déclaration doit être effectuée avant le 30 avril et les dossiers de déclaration devront être complétés au plus tard le 30 juin.

Les cartes professionnelles pourront être délivrées à l'issue de la période de confinement et après la réouverture du casier judiciaire actuellement partiellement fermé.